

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ORIENTALES  
ARRONDISSEMENT DE CÉRET

MAIRIE  
LE PERTHUS

66480

TÉL. 04.68.83.60.15  
FAX 04.68.83.62.02  
mairie.leperthus@wanadoo.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

LE PERTHUS, LE

16 OCT. 2017

Madame Marie-Hélène RUART LUCQUIN  
Maire de la Commune du PERTHUS

à  
Monsieur le Président  
du Centre de Gestion  
6, rue de l'Ange  
BP 901  
66020 PERPIGNAN cedex

Objet : Suppressions de postes modifiant le tableau des effectifs.

Monsieur le Président

Le conseil municipal souhaite mettre à jour le tableau des effectifs de la commune en supprimant tous les postes qui ne sont pas pourvus.

De ce fait, cela ramènerait le tableau des effectifs actuel (copie jointe) au détail ci-dessous :

### POSTES PERMANENTS A TEMPS COMPLET

EMPLOIS	DUREE HEBDOMAIRE DE SERVICE	EFFECTIF	NOMS PRENOMS DES AGENTS CONCERNES
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	2	CHISCANO Chantal SEGUELA Delphine
Adjoint administratif	35/35 <sup>ème</sup>	1	LAFFORGUE Françoise
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	1	PLANAS Oscar
Adjoint technique	35/35 <sup>ème</sup>	12	AYATS Françoise BARDAS Cyril BAUDOUY Nicole BUISSON Pascal GARCIA Margarita GASSION Gérard NOGUERA Nicolas PITOIS Marcel ROJAT Bruno SAGUE Patrick

Agent de maîtrise principal	35/35ème	1	SANTAMARIA Honoré SERRANO Jean VICENTE Marcel
<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	35/35ème	1	PUIGMAL Marie
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>			
Gardien Brigadier	35/35ème	1	MORINI Thierry

### POSTES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

EMPLOIS	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	EFFECTIF	NOM PRENOM DES AGENTS CONCERNES
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint administratif	17.5/35ème	1	Personne en période d'essai (CHOQUET Patricia)
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique	27/35 <sup>ème</sup>	1	OJALVO Véronique
	30/35ème	2	BARDAS Colette SANTOS Caroline

Actuellement, le poste permanent à temps non complet de 1 adjoint administratif à 17/35<sup>ème</sup> n'est pas pourvu mais a vocation à l'être.

En effet, depuis le 18 septembre 2017, Madame Patricia CHOQUET est en période d'essai sur ce poste, à titre contractuel.

En ce qui concerne les emplois de la filière administrative, il conviendrait pour une commune comme Le Perthus de recruter un agent de Catégorie B, en créant un poste de Rédacteur, mais la majorité du conseil municipal s'y oppose.

Actuellement, la fonction de secrétaire de mairie est assumée par un Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe qui assure les fonctions administratives d'application et d'encadrement.

### CONTRACTUELS OCCUPANT DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Agents recrutés pour un besoin occasionnel ou pour remplacer un titulaire momentanément absent rémunérés sur la base de l'indice brut et majoré par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint

administratif ou technique au prorata des heures effectuée en semaine, week-end et jours fériés compris.

Agents de droit public en contrat à durée déterminée	3
Agent en contrat aidé	1

**Il conviendrait donc de supprimer :**

**Filière Administrative :**

*A temps complet*

Attaché territorial	1
Secrétaire de mairie	1
Adjoint Administratif Territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3
Adjoint Administratif Territorial	1

**Filière Technique :**

*A temps complet*

Adjoint Technique Territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
Adjoints Technique Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3
Adjoint Technique Territorial	4
Agent de Maîtrise	2
<i>A temps non complet</i>	
Adjoint Technique à 31.5/35 <sup>ème</sup>	2
Adjoint Technique à 27/35 <sup>ème</sup>	2
Adjoint Technique à 30/35 <sup>ème</sup>	1

**Filière Culturelle :**

Adjoint Territorial du Patrimoine	1
-----------------------------------	---

**Filière Police Municipale :**

Gardiens Brigadiers	2
---------------------	---

Je vous soumetts donc ces suppressions de postes pour avis du Comité Technique Paritaire.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes cordiales salutations.

Le Maire,



Marie-Hélène RUART LUCQUIN

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
Pyrénées-Orientales

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE PERTHUS 66480**

**Séance du 15 juin 2017**

L'an deux mil dix-sept et le quinze juin à 20 h., le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Hélène RUART-LUCQUIN, Maire.

**Présents :** Mme. M.H RUART-LUCQUIN, MM. S.BURTARD, J.M RODRIGUEZ, M. CRUZADO, S. BRUGAT, R. AVELLANA, L. GAILLARD, F. CUBAYNES, B.MORINI, C. PORTE, G. RUBAU, R. CEBALLOS et R. LAPORTA

**Procurations :** M. M. PAYROT à M. S. BRUGAT et M. J. SUNER à M. S. BURTARD

**Secrétaire :** M. M. CRUZADO

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

<b>Date de la convocation</b>
06/06/2017

<b>Date d'affichage</b>

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**  
**SUITE A CREATION DE POSTES**

Madame le Maire informe l'Assemblée que compte tenu des nécessités de services et des besoins de la commune il y lieu de créer 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe et 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal.

Elle demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré et voté à bulletin secret avec :

9 voix pour

6 voix contre

**DECIDE** de créer :

1 poste d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe et  
1 poste d'Agent de Maîtrise Principal

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs de la commune comme suit :



**POSTES PERMANENTS A TEMPS COMPLET**

**Filière Administrative**

- 1 Attaché territorial
- 1 Secrétaire de mairie
- 2 Adjoints Administratifs Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 3 Adjoints Administratifs Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 Adjoints Administratifs Territorial

### **Filière Technique**

- 1 Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 4 Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 16 Adjoint Technique Territorial
- 2 Agents de Maîtrise
- 1 Agent de Maîtrise Principal

### **Filière Culturelle**

- 1 Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 Adjoint Territorial du Patrimoine

### **Filière Police Municipale**

- 3 Gardiens Brigadiers

### **POSTE PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET**

- 1 Adjoint Administratif à 17.5/35<sup>ème</sup>
- 2 Adjoint Technique à 31.5/35<sup>ème</sup>
- 3 Adjoint Technique à 27/35<sup>ème</sup>
- 3 Adjoint Technique à 30/35<sup>ème</sup>

### **POSTES CONTRACTUELS**

- 12 Agents contractuels temporaires pour assurer le remplacement des agents territoriaux momentanément indisponibles rémunérés sur la base de l'indice brut : 347, majoré 325 par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial au prorata des heures effectuées en semaine, week-end et jours fériés compris.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 012 du Budget Communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;  
Pour extrait conforme.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture.



Le Maire,

Marie-Hélène RUART-LUCQUIN